



Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud

REGION MORGES – AUBONNE

COORDINATEUR

Pasteur François Paccaud

Chenaillettaz 3

1110 Morges

Tél 021 331 58 24 mobile: 078 647 21 65 francois.paccaud@eerv.ch

www.morgesaubonne.eerv.ch

PREMIERE EVALUATION DU POT COMMUN APRES 7 MOIS

Point de vue des laïques, par les président-e-s, lors de la rencontre du 12 février 2020

BREVE INTRODUCTION

Lors de l'Assemblée régionale de novembre 2019, nous avons convenu d'une évaluation du modèle « pot commun » lors de l'assemblée de printemps du 11 mars 2020 à Lussy. Il ne s'agit pas d'une évaluation définitive dont le résultat serait appliqué pour de nombreuses années, mais plutôt d'une étape dans une évolution de la vie de l'Église qui continue. Le nouveau Conseil synodal est en train d'élaborer de nouvelles orientations pour l'EERV, il souhaite alléger les structures, et repousse à 2021 la mise en œuvre des nouvelles dotations. Le contexte est mouvant, mais deux choses apparaissent comme relativement certaines, c'est que nous continuerons d'avoir des postes vacants, le nombre de ministres allant en diminuant. Il nous semble pertinent d'évaluer le modèle pot commun, car l'Ensemble régional semble au Conseil synodal être la bonne échelle pour penser un redéploiement de l'activité de l'Église. Merci d'y consacrer un peu de temps, cela contribuera à la marche commune de notre Ensemble régional.

N.B. Une évaluation sera faite aussi par les ministres, qui auront la même grille d'évaluation concernant le pot commun. Pour certaines questions, comme les fiches techniques ou les priorités, les laïques n'auront peut-être pas grand-chose à dire, les ministres pourront être plus détaillés. Et inversement sur d'autres questions. C'est ok.

Pratiquement, nous vous suggérons de faire l'évaluation dans le document Word, ainsi vous n'êtes pas limités par la taille des rectangles. Il suffit de renommer le fichier en y ajoutant le nom du lieu d'Église. Le Conseil régional sera reconnaissant de disposer d'une copie de votre évaluation.

LORS DE LA RENCONTRE DES PRESIDENTS

Le Conseil régional souhaite que chaque lieu d'Église fasse l'évaluation pour lui-même, et l'apporte lors de la soirée du 12 février.

Nous suggérons pour cette soirée un travail en 3 groupes, répondant par la discussion, l'un sur le thème des objectifs, l'autre sur celui de la mise en œuvre, et le troisième sur les effets, les impacts du pot commun. Sur votre lieu d'Église.

Puis nous discuterons des améliorations à apporter tous ensemble.

Lieu d'Église : Synthèse élaborée des lieux d'église

- Réponse individuelle
- Réponse collective

Évaluation des objectifs

*Un premier objectif était « Assurer une **solidarité** entre les lieux d'Église, garantie par une participation de tous au prorata de leur dotation disponible »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

ME : L'idée est évidemment excellente. On ne saurait cautionner un système dans lequel certains se tourneraient les pouces pendant que d'autres seraient à la peine. Reste posée la question de la fiabilité des chiffres sur lesquels se base celui de la dotation disponible.

SLV : C'est un objectif très louable, c'est bien d'être solidaires (en commençant par notre paroisse sœur)

P&S : Pertinent, bonne solution

AB : C'est une belle solidarité et un bel objectif entre ministres.

LPV : Comment ne pas être solidaires entre paroisses d'une même région, alors que c'est l'une des valeurs qui nous est enseignée et que nous devons promouvoir

GL : Objectif pertinent

PJ : Objectif pertinent et qui doit perdurer. Le principe de base du « Au prorata des dotations disponibles » doit rester flexible dans la répartition des tâches.

Synthèse de FP

Le principe de la solidarité est plébiscité. Il est jugé pertinent, louable, nécessaire et même obligatoire.

« Au prorata de leur dotation disponible » : sur quoi fallait-il baser le calcul du soutien à fournir par chaque lieu d'Église ? Pas sur le nombre de postes nominaux, car c'est un arrondi, pas sur le nombre de protestants, car il ne tient pas compte des tâches régionales, pas sur le nombre de postes occupés, car les postes vacants fluctuent. Mais sur le temps de travail ministériel auquel chaque LE a droit, sur le temps de travail qui est à son propre usage.

Dans quelle mesure la **solidarité** est-elle atteinte avec la mise en œuvre du pot commun ?

- Pas atteint
- Partiellement atteint
- Atteint : IIIII
- Largement atteint I

Commentaire :

ME : Pour le laïque que je suis, il est cependant difficile d'apprécier objectivement la situation. J'en suis réduit aux constatations que font les ministres qui sont, eux, en contact direct avec le terrain. Cela relativise passablement mes propres conclusions. Et je pense que l'avis de mes collègues conseillers laïques ne serait pas différent.

SLV : c'est tout au moins ce qui m'apparaît

AB : les ministres ont atteint cette solidarité, il y a échange surtout avec Gimel-Longirod

LPV : difficile d'évaluer le degré de solidarité si aucun objectif de départ n'est posé. Nous pensons toutefois que dans la mesure des besoins exprimés à ce jour, l'objectif est atteint. La solidarité s'est essentiellement exprimée envers la paroisse partenaire.

GL : Il n'est pas arrivé aux oreilles du président (du conseil) de remarque particulière ni de critique

PJ : Concernant notre Paroisse, objectif largement atteint, avec nos remerciements.

Synthèse de FP

L'objectif de **solidarité** est jugé 6 fois atteint, et une fois largement atteint.

Les laïques estiment qu'il est atteint, mais ils ont toutefois de la peine à apprécier objectivement la situation. Ils s'en remettent aux ministres. Les paroisses receveuses ont plus clairement le sentiment que la solidarité est réalisée.

Quels sont les critères pour évaluer si l'objectif de solidarité est atteint ? L'objectif de départ du modèle est le calcul théorique de la répartition du temps de travail ministériel.

Comment le mesurer la réalisation de la solidarité ?

- Un chemin est le **sentiment** des personnes. Les laïques en ont un sentiment un peu diffus. Il est plus net chez les bénéficiaires que chez les donneurs : les LE bénéficiaires ont vu concrètement des ministres venir en soutien, et c'est peut-être l'essentiel. Tandis que les LE donneurs n'ont parfois « rien vu », d'autres fois ont remarqué la moindre présence d'une de leurs ministres. Les LE donneurs n'ont pas toujours remarqué que leur solidarité s'exerçait, car les ministres n'ont pas fait, ou pas explicité, des choix d'activités auxquelles ils auraient renoncé dans leur propre paroisse. Ou ils n'ont pas trouvé le temps, ou trouvé opportun au moment où les nouveaux conseils venaient d'être élus, d'en parler dans le Conseil. Ont-ils travaillé plus, au détriment de leur santé, ou ont-ils consacré moins de temps aux activités de leur propre LE ? C'est à eux de le dire.

- Un autre chemin, c'est en mesurant si ce calcul théorique est respecté dans la réalité. C'est faisable, par les ministres, là où le budget temps a été utilisé. En sachant que la marge d'erreur dans l'estimation du temps peut être relativement importante.

*Un deuxième objectif était « Garantir une **équité** entre les LE par un système de calcul complexe mais transparent »*

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

ME : J'imagine que le système est sophistiqué et donc fiable. Mais j'avoue que je n'en maîtrise pas les mécanismes et même que je n'ai pas envie de faire l'effort d'y parvenir (je vois mon job de président sous un autre jour, si je peux me permettre). Il n'empêche que viser à l'équité est tout à fait louable (voir plus haut).

SLV : Encore un objectif louable. Le système de calcul est complexe à comprendre, il semble pensé au plus juste, et équitable.

P&S : Pertinent

AB : En tant que CP, on ne se rend pas bien compte du calcul de la répartition des différentes tâches

LPV : La pertinence de cet objectif est d'égale valeur à celle de la solidarité. Le commentaire ci-dessus peut donc être repris. L'équité est un idéal qu'il est très difficile, voire impossible d'atteindre.

GL : Objectif pertinent

PJ : L'important est de garantir un système de base afin qu'une paroisse puisse continuer à fonctionner dans ses tâches prioritaires : cultes, enfances, catéchisme et manifestations paroissiales récurrentes.

Cette équité oblige à partager les forces mais n'est pas viable à long terme car toujours avec un manque dans une paroisse ou une autre. L'équité ne peut être qu'en dotant chaque paroisse des forces nécessaires.

Synthèse de FP

L'objectif d'**équité** est plébiscité aussi. Elle semble toutefois un idéal, vers lequel on ne peut que tendre.

L'équité ne peut supprimer pas les manques, notamment les postes vacants, mais elle vise à répartir les forces restantes entre les lieux d'Église. L'équité c'est aussi que tous les lieux d'Église assument leur part du manque.

Dans quelle mesure l'équité est-elle atteinte avec la mise en œuvre du pot commun ?

- Pas atteint
- Partiellement atteint : I
- Atteint : III
- Largement atteint

Commentaire :

ME : Dans la paroisse Morges Echichens, les bienfaits du système « Pot commun » sont combinés avec une collaboration – appelée d'ailleurs à se développer – avec notre paroisse partenaire de Lonay-Préverenges-Vullierens. Plusieurs cultes ont déjà été vécus en commun. Pour l'écologiste que je suis, le bémol consiste dans la nécessité alors de prendre la voiture lorsque le culte se déroule sur le territoire de l'autre paroisse. A ces occasions, nous essayons de remplir les voitures, ce qui demande conséquemment davantage d'efforts d'organisation.

SLV : me semble—t-il il vaudrait mieux demander aux ministres

P&S : Bien commencé, continuer.

AB : On ne peut pas dire si la mise en œuvre est atteinte ou pas, car en tant que conseil on ne sait pas le soutien apporté par d'autres ministres (tel enterrement est fait par notre pasteur ou le pasteur de la paroisse voisine ?) on remarque simplement que nos ministres se fatiguent.

LPV : impossible de savoir si et dans quelle mesure nous avons pu donner/recevoir les forces qui avaient été déterminées par calcul. Nous pensons cependant que les ministres ont fait au mieux de leur conscience et avec les moyens en temps dont elles disposaient.

GL : Il n'est pas arrivé aux oreilles du président (du conseil) de remarque particulière ni de critique

PJ : Nous ne pouvons nous prononcer, ne sachant pas ce qu'il s'est passé dans les autres paroisses.

Il faudrait définir les besoins/tâches prioritaires des paroisses. Ce que la Paroisse du Pied du Jura a fait.

Voir liste avec notre Présidente Myriam Zürcher.

Synthèse de FP

L'objectif d'équité est jugé trois fois atteint et une fois partiellement atteint. Trois lieux LE ne se sont pas prononcés.

Comment peut-on mesurer si l'équité est réalisée ?

- Première remarque : pour évaluer l'équité, il faut avoir la vue d'ensemble. Manifestement, les LE ne l'ont pas.

- Une mesure pourrait être que chaque LE « puisse continuer à réaliser ses tâches prioritaires » (pour autant que celles-ci soient définies).

- La remarque qui suit est valable surtout pour les ministres : une autre mesure serait l'utilisation du budget temps, qui évalue le temps offert et peut donc théoriquement mesurer l'équité. Il a été suivi par une partie des ministres. La mesure de l'équité effective est rendue possible là où le budget temps a été utilisé. Tout en sachant que la marge d'erreur dans l'estimation du temps peut être relativement importante.

Un troisième objectif était « assurer l'autonomie des lieux d'Église : La coordination s'occupe de l'équité quantitative des forces, mais laisse les lieux d'Église libres et responsables et de leurs objectifs et de leurs activités ».

Comment appréciez-vous la pertinence de cet objectif ?

ME : Concrètement, je constate que viser conjointement l'équité quantitative des forces et la politique des LE peut être dans certains cas difficile à concilier. Pour prendre un exemple précis : le fait que Danielle Staines aide au culte de l'enfance au PdJ (elle s'est elle-même proposée pour ce service) nous prive d'une de nos bons prédicateurs. Cela pourrait avoir des incidences sur la fréquentation de nos cultes, qui restent tout de même une des activités de base de la paroisse.

SLV : même si la coordination connaît bien le terrain, les LE (et plus encore les ministres) sont sûrement encore plus à même de connaître leurs besoins. Il me semble plus facile pour les ministres de s'accommoder entre eux selon leurs besoins, leur temps, leurs envies, leur capacité, les économies d'échelle qu'ils peuvent faire (p. ex 2 cultes semblables, mais dans des lieux différents)

P&S : Pertinent, important que les LE soient responsables. Le choix de chacun est important

AB : Nous sommes reconnaissants de pouvoir garder à chaque paroisse son identité. Et de gérer de manière autonome les activités que nous organisons.

LPV : Essentielle !

GL : Objectif pertinent

PJ : Ce point est pertinent car chaque Paroisse est différente, avec des sensibilités différentes. Le CP a apprécié cette liberté.

Synthèse de FP

Garder pour chaque LE son identité et la capacité de gérer de manière autonome ses activités est manifestement un objectif souhaité par les LE. Cette autonomie des LE est à conserver, de l'avis de tous. Bien sûr, elle s'exerce avec des moyens un peu réduits, mais l'objectif du pot commun est que cette réduction de l'autonomie soit minimisée, et soit la même pour tous les LE.

Dans quelle mesure l'objectif d'**autonomie des LE** est-il atteint avec la mise en œuvre du pot commun ?

- Pas atteint
- Partiellement atteint : II
- Atteint : III
- Largement atteint I

Commentaire : ME : Aider les autres (ce qui se justifie amplement sur le plan éthique) entraîne du même coup la nécessité d'avoir moins de moyens pour soi et donc oblige à revoir les objectifs paroissiaux.

L'avantage par contre, pour les ministres, est de multiplier les occasions de contact et donc d'enrichissement avec leurs collègues d'autres paroisses.

SLV : là encore, il me semble préférable de demander aux ministres

P&S : les ministres semblent satisfaits, selon notre ministre

AB : c'est maintenant qu'on se rend compte qu'il faut abandonner des activités, et que nous en tant que laïques nous devons nous investir pour soulager nos ministres.

LPV : dans la mesure où le conseil n'a pas connu « d'ingérence » dans son activité, nous pouvons en conclure que notre autonomie, jusqu'à ce jour, a été préservée.

GL : L'arrivée du nouveau ministre a permis de mettre en œuvre le projet « Le Tour du potier » qui visait lui-même à proposer et entreprendre de nouveaux projets, de préparer les élections et de travailler avec le nouveau conseil paroissial. Une reformulation de la table des cultes a été formulée et rapidement mise sur pied. Un certain nombre de projets ont été mis en chantier, cultes « et si ? », cultes « Tresses et gens de la terre », cultes « Paroles et musique » ; d'autres sont nés spontanément comme les cultes « à 4 pattes », un « Atelier Gospel », le projet Présence et solidarité. Des activités comme la Journée d'Offrande, la Fête des Récoltes ont été maintenues. Un appel au don adressé à tous les paroissiens a été un succès même s'il n'a pas permis de combler le déficit de l'exercice. Dans toutes nos activités, il a peu été parlé du pot commun.

Synthèse de FP

L'objectif est jugé atteint 3x, partiellement 2x, largement 1x. A noter qu'il est jugé le plus nettement atteint par les LE bénéficiaires, et c'était bien là l'enjeu. La réduction des forces impose plus ou moins à tous les LE de revoir ses objectifs, mais premièrement à ceux qui ont un poste vacant. Garder ses activités demande aux laïques du LE de s'engager plus pour soutenir leurs ministres. Les autres LE le ressentent moins, sans doute parce que leurs ministres « absorbent » discrètement des activités dans un autre lieu. Est-ce que devoir renoncer à des activités parce que les ministres apportent du soutien ailleurs serait une **ingérence** dans le LE ? A mon sens non, sauf à parler d'une ingérence de la réalité. Bien sûr les forces diminuent, mais le Conseil reste maître de ses choix, même avec moins de forces. Ce qu'il ne maîtrise pas, c'est la diminution, mais celle-ci est, avec le Pot commun, à peu près la même pour tous.

GL qui a retrouvé sa pleine dotation après un longue période de disette, n'a pas été pingre de son soutien, et c'est à saluer. Elle a aussi à peu près retrouvé son volume d'activités antérieur. Est-ce que la disette a permis – forcé – à établir des priorités, et à recréer non pas toutes les anciennes activités, mais de nouvelles ?

Evaluation de la mise en œuvre

Compréhension : Dans quelle mesure le modèle était-il compréhensible et clair ?

ME : Je n'ai malheureusement qu'une formation littéraire et la phobie des chiffres. Beaucoup d'aspects du modèle m'échappent. D'autre part, arrivé à septante-cinq ans, mes priorités se situent plutôt à me perfectionner dans les domaines où je suis bon et où je me sens vraiment utile à la paroisse (rédaction de courriers, contacts avec les instances hors Église, coups de main pratiques, lectures théologiques) qu'à chercher à dominer un domaine qui m'a toujours échappé.

SLV : le concept était clair (bravo pour le travail impressionnant !) Dans le détail, cela se corsait, et il fallait s'accrocher pour comprendre le mieux possible les calculs

P&S : peu clair pour les laïques, schémas peu visibles. Une explication plus simple, en quelques mots, suffit. La solidarité entre ministres

AB : le modèle est clair dans les grandes lignes... on comprend qu'on travaille ensemble avec solidarité entre les paroisses, mais pour notre conseil cela s'arrête là, les pourcentages nous parlent pas ou peu. A notre avis, c'est le coordinateur avec les ministres qui se chargent de mettre sur pied ce modèle.

LPV : compréhensible du point de vue théorique. Très abstrait quant à la manière de le mettre en œuvre puisque les laïques sont pas/peu impliqués

GL : compréhensible

PJ : Si les calculs complexes de départ n'ont pas été facile à comprendre pour nous, cela a bien fonctionné au final.

Synthèse de FP

Le modèle est ressenti comme relativement compréhensible, mais pas dans le détail. Le modèle est théorique et abstrait. S'il vise une certaine exactitude, tous ne ressentent pas le besoin de cette exactitude. Tout le monde n'aime pas les chiffres. Cela a bien fonctionné au final. Les LE se satisferaient peut-être d'une explication plus simple ? Les LE pouvaient déléguer à leurs ministres la réalisation, et peut-être aussi la compréhension du modèle.

Fiches techniques d'activités : Pour les paroisses qui étaient demandeuses de soutien, comment avez-vous trouvé la tâche consistant à préparer des fiches techniques d'activités.

AB : pas connaissance

GL : Nous n'avons pas préparé de fiche de soutien.

PJ : Ces fiches techniques avaient déjà été créées et utilisées dans les nouveaux projets culte et les projets internes, elles n'étaient donc pas nouvelles pour nous.

Synthèse de FP

Ces **fiches techniques d'activités** ont été précieuses pour faire concrètement la répartition des soutiens postes vacants entre ministres. Elles décrivaient le contenu, c'est-à-dire les activités, à placer dans le contenant constitué par les chiffres du pot commun. Elles sont nécessaires, elles sont la formulation de la demande de soutien des LE ayant un poste vacant.

Pour les paroisses qui donnaient du soutien, comment avez-vous trouvé la compréhension, l'utilité des fiches techniques d'activités

SLV : cf. ministres

P&S : peut-être utiles, mais ne remplacent pas le contact direct essentiel.

Synthèse de FP

En effet, elles sont la formulation d'une demande. Dans un deuxième temps, les ministres remplaçants auront besoin de rencontres directes.

Relationnel : Sur le plan relationnel, comment se passe la réalisation des activités ? (contacts entre ministre remplaçant-e et laïques impliqués, accès à l'information, accueil)

ME : Pour le moment, même avec la paroisse partenaire, je n'ai eu que peu de contacts avec les ministres en visite à Morges Echichens. Il se peut qu'il en ait été différemment pour les laïcs impliqués dans les célébrations conduites par un ministre d'une autre paroisse.

SLV : Sandro Restauri nous a fait part de son plaisir de retrouver des « têtes connues » dans la paroisse pdj, aussi de rencontrer de nouveaux paroissiens.

P&S : pour les ministres c'est ok. Pour les laïques, ce n'est pas sûr. Pour eux, pourvu qu'il y ait quelqu'un.

AB : nous n'avons pas encore d'activités organisées avec des ministres remplaçants, à part les cultes où nous avons des laïques et des remplaçants, et tout se passe bien.

LPV : Impliqué dans aucune activité, j'ai pas de commentaire sur ce point.

GL : pas impliqués

PJ : A priori tous se passe bien, n'ayant pas de retour négatif.

Synthèse de FP

Les président.es n'ont pas été beaucoup impliqués dans l'accueil des ministres remplaçants. Cela se passe bien pour les cultes, et semble-t-il pour d'autres activités. Ces contacts ont pu être facilités pour un ministre qui intervenait dans son ancienne paroisse. Pour les président.e.s, « pas de nouvelles, bonne nouvelle ! ».

Priorités : Pour les paroisses demandeuses, comment avez-vous trouvé le fait de choisir des priorités parmi les activités à remplacer ?

ME : Il me semble que ça a toujours été le travail des ministres.

AB : C'est une obligation mais en même temps, on pense à l'avenir avec les changements de générations, ce qui n'est pas simple, par contre nous motive.

PJ : C'était un travail de toute façon nécessaire, cela nous a juste fait faire le travail plus rapidement.

Synthèse de FP

Choisir des priorités parmi les activités, et en abandonner, devient une nécessité ou une obligation, le poste vacant a accéléré le processus. ME considère que c'est le travail des ministres. Une partie des ministres aimerait cependant bien (?) qu'une autorité décide pour eux.

Pour les paroisses donnant du soutien, comment avez-vous fait pour mettre – ou pas – des priorités dans les activités de vos ministres pour qu'ils puissent être disponibles pour ce soutien ?

ME : Le rééquilibrage a été fait automatiquement par les ministres. Dans le cas précis de Danielle Staines, elle a tout de suite été moins présente dans la table des cultes.

SLV : Les ministres doivent très bien se débrouiller : nous n'avons rien vu passer, c'est comme si rien n'avait changé !

P&S : toutes nos activités sont prioritaires. Si notre ministre était donneur, cela se ferait en plus de son temps. Souplesse de chacun des membres du Conseil, ministre et laïques. Possible jusqu'ici.

LPV : A ce jour, les ministres n'ont pas interpellé le Conseil afin qu'il fixe des priorités. La méconnaissance de l'entier de leur cahier des charges, de la part des charges dites régionales ou paroissiales rend difficile par les laïques de fixer les priorités.

GL : Pas de demande de soutien particulière. Comme d'habitude nous avons travaillé avec la Paroisse de l'Aubonne. L'entraide est très fluide.

Synthèse de FP

Les LE donneurs ne semblent pas avoir « souffert » du soutien donné ailleurs par leurs ministres.

Je perçois le risque que dans les LE donneurs, aucun choix d'abandonner ou de réduire des activités ne soit fait, et que les ministres travaillent simplement plus, au risque de leur santé.

Il est possible aussi que des activités dans leur propre LE bénéficient de moins de temps, mais qu'ils n'en parlent pas, et que cela passe inaperçu (mais pas toujours, cf. ME !). Il y a des réductions, mais elles n'ont pas été décidées, peut-être ni par les ministres, et encore moins par les conseils, elles se passent de manière discrète.

Enrichissement par la rencontre d'un autre lieu : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par la venue de ministres d'autres paroisses ?

ME : Entendre d'autres voix est toujours enrichissant, même si nous ne pouvons pas nous plaindre, à Morges Echichens, de la qualité de l'apport de nos ministres locaux.

AB : Actuellement, les ministres d'autres paroisses nous aident pour les enterrements et pour le kt... et donc nous, en tant que conseil on n'a pas directement le contact.

PJ : Accueillir des Ministres d'autres paroisses fut un enrichissement. Cela favorise le lien entre les Paroisses, car cela permet au CP de faire la connaissance avec les Ministres des paroisses de notre région.

Lorsque des Ministres ayant déjà travaillés dans la Paroisse reviennent, les paroissiens sont contents de les revoir. Nous avons apprécié l'adaptation des Ministres à nos nouveaux cultes.

Synthèse de FP

La venue de remplaçants a été un enrichissement pour les LE qui ont reçu. Ce qui est logique, puisque dans l'autre sens, l'enrichissement pourrait être celui des ministres.

Pour les paroisses donnant du soutien, dans quelle mesure avez-vous été enrichis – pollinisés- par de nouvelles idées ou manières de faire de vos ministres découvertes en apportant du soutien ?

ME : Il est probablement trop tôt pour le dire. Par ailleurs, Danielle donnant du soutien dans le domaine de l'enfance, c'est ses collègues actifs dans le même domaine qui pourraient le mieux répondre à la question.

SLV : rien de spécifique à signaler (cf réponse précédente) sinon que Sandro a mentionné une fois sa satisfaction de donner des cultes Patrimoine dans la paroisse pdj : d'une part parce que ces cultes lui conviennent bien, d'autre part parce qu'à cette période, il avait plusieurs cultes mensuels hauts en couleurs de suite (qu'il apprécie aussi par ailleurs, et que cela le changeait agréablement.

P&S : pour PS comme activité régionale, les rencontres et les cultes PS sont enrichissants. Découverte.

Synthèse de FP

La répartition des remplacements peut permettre à des ministres de choisir des activités qui les changent agréablement, ou qui correspondent à des intérêts non satisfaits dans leur LE. Des pratiques nouvelles glanées dans les remplacements ne semblent pas (encore) apparaître.

Evaluation de l'effet, de l'impact sur les lieux d'Église

Quel est à votre sens l'effet du pot commun sur votre lieu d'Église ? Comment cela aurait-il été sans le pot commun, sachant que l'ORH ne pouvait pas fournir de remplaçant ?

ME : De nouveau, il est difficile de dissocier les effets du « Pot commun » de ceux découlant de notre collaboration avec notre paroisse partenaire. De plus, depuis l'arrivée d'Yrsa, nous donnons plutôt du soutien que l'inverse.

SLV : pas d'effets négatifs en tous cas, puisque nous n'avons rien vu passer ou presque.

AB : ce ne serait pas possible sans le pot commun, le soutien des autres paroisses est très apprécié, et surtout apprécié par les ministres qui se sentent solidaires les uns avec les autres, les paroisses ou les conseils de paroisse ont plus de peine à vivre cette solidarité.

LPV : probablement sans incidence.

GL : La Paroisse de Gimel-Longirod a eu tant de choses à mettre et à remettre sur pied depuis le début de 2019 que nous ne nous sommes pas posé la question.

Il n'est pas utile de décrire une hypothétique situation où nous nous serions trouvés dans les conditions de vacances de postes et de remplacement d'antan.

PJ : Cela aurait été catastrophique car les activités de base n'auraient pas pu être assurées, soit : même pas un culte par dimanche, permanence décès, etc. Cela a permis de garder une attitude positive et pas seulement au niveau du CP mais de toute la communauté. Le projet de nouveaux cultes n'aurait pu se développer.

Synthèse de FP

Sans le dispositif pot commun les paroisses ayant un poste vacant disent que cela n'aurait pas été possible. Non seulement leurs paroissiens, mais leurs ministres surtout en auraient souffert, comme cela a été le cas de GL ces années passées. Cela paraît pleinement gagnant, puisque les paroisses donneuses ont peu ressenti l'impact (négatif) du pot commun, tandis que les paroisses receveuses n'auraient pas pu s'en passer. Le « plus » pour les uns ne correspond pas au « moins » pour les autres. Où est passée la différence ?

Il faut relever que la collaboration entre paroisses partenaires peut revêtir deux modes : - remplacement par les ministres de l'une dans l'autre, - et rationalisation par des activités vécues en commun. Les remplacements sont comptés dans le pot commun, pas les activités vécues en commun.

Suggestion d'améliorations à apporter

Améliorations : Pour les paroisses bénéficiant de soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?

ME : Difficile à dire.

PJ : Nous avons apprécié cette aide et nous remercions de ce soutien qui a été bénéfique pour la vie de notre Paroisse. Ce projet de soutien a bien fonctionné. Par contre cela n'est pas viable à long terme car les forces vont s'épuiser.

Synthèse de FP

Le soutien est nécessaire et apprécié par les paroisses receveuses. Ce soutien est lié à un poste vacant, ce qui ne devrait pas être à long terme.

Pour les paroisses donnant du soutien, quelles améliorations suggérez-vous à ce modèle pot commun ?

ME : Pour les raisons indiquées plus haut, il m'est difficile de me prononcer en tant que laïc.

GL : Néant